

PROGRAMME PCR INITIAL

DUREE 3 jours soit 21 heures - **DATES** nous consulter - **FORMATEUR** Technicien

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux théoriques qui permettent de maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection;
- maîtriser l'ensemble des dispositions réglementaires relative à la gestion des sources de rayonnements ionisants de leur acquisition à leur élimination;
- Connaître les principes généraux de prévention des risques;
- Connaître les dispositions concernant le document unique d'évaluation des risques (DUERP);
- Connaître le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (service de santé au travail, comité social et économique, salarié compétent (art. L. 4644-1 et R. 4644-1)...);
- Connaître, le cas échéant, les exigences relatives aux entreprises de travail temporaire pour les expositions aux rayonnements ionisants.

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** Formation en salle
Enseignement alternant Théorie et Pratique Support pédagogique par envoi numérique PPT, diaporama et supports papiers commentés
Echanges, exercices individuels et en groupes
- **MATÉRIEL** Salles de cours Équipées (Paperboard/Tableau, etc.)
Télévision ou Vidéoprojecteur
Matériel dédié au Métier Diagnostiqueur Immobilier

VALIDATION

Le contrôle des connaissances concernant le module théorique est composé d'une épreuve écrite organisée sous forme d'un questionnaire à choix multiples complété de questions à réponses ouvertes et courtes. Les questionnaires sont gérés par la procédure de gestion documentaire ce qui permet de leur attribuer un identifiant spécifique qui est reporté sur le certificat de formation à la PCR délivré au candidat. Les questionnaires sont actualisés et renouvelés. Ils diffèrent d'une session à l'autre d'au moins 30 %.
Durée de l'épreuve écrite : 45 minutes

Le contrôle des connaissances concernant le module appliqué est composé :
- d'un contrôle continu des connaissances* acquises lors des travaux dirigés ou, le cas échéant, lors de travaux pratiques sous forme d'une mise en situation,
- d'une épreuve orale portant sur l'analyse d'un cas pratique.
Durée de l'épreuve orale : 1 h de travail collectif + 10 minutes en entretien individuel (par stagiaire)

La durée des épreuves et leur contenu est diminuée de 50% pour les stagiaires en renouvellement.

*Le contrôle continu des connaissances est basé sur une grille de compétences acquises transformée en note (FORM-E-013-1-Grille évaluation connaissance). Ce contrôle n'est pas réalisé pour les sessions de renouvellement si la formation est réalisé selon **l'arrêté du 18 décembre 2019**.

Le candidat valide la session de formation avec une moyenne générale de 10/20 aux contrôles sans obtenir une note inférieure à 8/20 sur l'une des trois épreuves (écrit / oral / contrôle continu).

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Expliquer les notions théoriques relatives aux rayonnements ionisants et effets biologiques (phénomènes liés à la radioactivité aux rayonnements ionisants d'origine électriques, interaction des rayonnements avec la matière, effets biologiques des rayonnements, sources d'exposition pour l'homme...)
- Expliquer les notions théoriques relatives à la radioprotection des travailleurs (principes de radioprotection, moyens de protection et de contrôle, protection contre l'exposition externe, protection contre l'exposition interne, moyens de détection des rayonnements.
- Expliquer l'environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement.
- Expliquer l'environnement administratif réglementaire relatif aux situations d'intervention d'une entreprise extérieure.
- Lister les différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (service de santé au travail, comité social et économique, salarié compétent...).
- Intégrer le risque rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures.
- Savoir appliquer, notamment sur la base documentaire, les règles de radioprotection adaptées à la nature de l'activité.
- Présenter des programmes en matière de radioprotection, des modes opératoires et des procédures types et les adapter à l'établissement.
- Mettre en oeuvre les procédures adaptées de vérifications périodiques de radioprotection.
- Connaître les procédures à suivre en matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et la réception de colis de substances radioactives de type excepté et savoir élaborer les règles de radioprotection associées. Savoir appliquer les dispositions et procédures particulières applicables aux expositions naturelles mentionnées à l'article 4 (dont le radon).
- Expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection sur la base d'outils pédagogiques préétablis.
- Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès des tiers.
- Connaître la réglementation relative à la protection des données personnelles et de santé ainsi qu'au secret professionnel.

PROGRAMME PCR INITIAL

PRÉ-REQUIS

Langue française- Comprendre, lire et écrire
Titre de Niveau V Diagnostiqueur Immobilier ou BAC Scientifique ou Technologique à orientation scientifique

PUBLIC

- Tous publics